MAIRIE DE CUCQ

TREPIED - STELLA-PLAGE

62780

DEPARTEMENT
du
PAS-DE-CALAIS

Tél : 03 21 94 36 66
Fax : 03 21 84 66 87
mairiedecucq@orange.fr
www.cucq.fr
www.stella-plage.fr

REGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DU MINIBUS PUBLICITAIRE

Article 1 – Objet du règlement

La Ville de CUCQ TREPIED STELLA PLAGE met gratuitement à disposition un minibus publicitaire 9 places sans chauffeur.

Ce véhicule en location longue durée 48 mois (restitution octobre 2023), immatriculé FM-231-DG, est un modèle RENAULT TRAFIC PASSENGER 9 Places (n° de série : VF1JL000364088991).

Article 2 – Bénéficiaires

Le minibus publicitaire ne peut être prêté qu'au C.C.A.S. de CUCQ, aux associations communales, aux élus et aux services communaux (exemple : accueil de loisirs) dans le cadre de leurs missions ou activités.

La Ville est prioritaire pour l'utilisation du minibus publicitaire.

En aucun cas le véhicule ne pourra être prêté aux particuliers, directement ou indirectement.

Les mandats et les prête-noms sont interdits.

Article 3 – Conditions d'utilisation

L'utilisateur est soumis aux règles générales du Code de la route.

Le conducteur doit être en possession du permis B depuis au moins 5 ans. Le permis doit être valide.

Il est demandé le respect absolu de l'identité des conducteurs déclarés ainsi que de la destination prévue.

Il est formellement interdit d'utiliser le véhicule avec plus de 9 personnes à bord et le véhicule ne doit en aucun cas être utilisé au transport de marchandises (sauf bagages).

Il est interdit d'apposer de nouveaux panneaux publicitaires ou de masquer ceux existants.

Il est interdit de fumer et de manger dans le véhicule.

Le véhicule devra être restitué avec le plein de carburant.

Article 4 – Conditions de réservation

1) La réservation du véhicule se fait au moyen du **formulaire** ci-après à retourner par courriel aux Services Techniques Municipaux (dst.cucq@orange.fr) ou à déposer à l'Hôtel de Ville au plus tard 15 jours avant la date de demande de prêt. Le présent règlement intérieur devra être visé. *Prévoyez votre déplacement sans le minibus pour ne pas être pris de cours.*

2) Une copie de l'assurance « responsabilité civile » et une copie du permis de conduire du conducteur déclaré doivent être fournies avec le formulaire de réservation.

3) En cas d'annulation de la réservation, l'emprunteur se doit de prévenir les Services Techniques Municipaux (Portables : 06.42.27.13.06 ou 06.14.79.16.97 et courriels : dst.cucq@orange.fr ou patrimoine-stm.cucq@orange.fr).

Article 5 – Prise en charge et restitution du véhicule

1) Le véhicule est à enlever, sur rendez-vous, et en présence d'un représentant des Services Techniques Municipaux sur le parking des Services Techniques Municipaux, avenue des Sports à CUCQ (Portables : 06.42.27.13.06 ou 06.14.79.16.97 et courriels : dst.cucq@orange.fr ou patrimoine-stm.cucq@orange.fr).

2) Le retrait du véhicule pour une utilisation les samedis et dimanches doit s'opérer le **vendredi avant 16 heures**.

Si le minibus est utilisé par une association le samedi et une association différente le dimanche :

a) les associations, devront, d'un commun accord se transmettre les clés et papiers ;

b) Le **carnet de bord** sera dûment rempli avant la remise des clefs et complété à la restitution du véhicule en mentionnant les éventuelles dégradations.

3) C'est l'association qui remettra les clefs au représentant des Services Techniques Municipaux qui sera responsable de tous les dégâts non mentionnés sur le carnet de bord.

4) Le véhicule ne sera enlevé qu'en présence de représentants des deux parties (Ville et emprunteur). Un état sommaire du véhicule sera établi au moment du retrait ainsi qu'au retour du véhicule.

5) Le retour se fera conformément à la date de retour prévu dans le formulaire de réservation au même endroit que l'enlèvement.

6) Les papiers du véhicule (pare-soleil côté conducteur) ainsi que les clés devront être restitués au représentant des Services Techniques Municipaux (Portables : 06.42.27.13.06 ou 06.14.79.16.97 et courriels : dst.cucq@orange.fr ou patrimoine-stm.cucq@orange.fr).

7) L'emprunteur assume l'entière responsabilité du véhicule prêté et de son usage dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution, sans pouvoir exercer contre la commune aucun recours du fait de l'état du véhicule ou de son utilisation.

8) Le véhicule est restitué, nettoyé par les soins du bénéficiaire, avec le plein de carburant, au même lieu et dans les mêmes conditions qu'à la prise en charge.

9) L'état du véhicule sera contrôlé périodiquement par les Services Techniques Municipaux.

10) En cas de dégradation, le montant des réparations sera facturé par la Ville à l'emprunteur.

11) L'emprunteur est invité à établir un courrier en Mairie relatant tout incident survenu pendant la sortie ou observé au départ.

Article 6 – Assurances et responsabilités

1) Le véhicule est assuré tous risques par la Ville auprès de BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE (n°contrat n°18GEF0149FLTC).

2) Le conducteur désigné s'engage à conduire personnellement le véhicule et à ne pas être sous l'emprise d'alcool, d'un médicament, de stupéfiant ou autre substance susceptible d'entraver son discernement.

3) Le conducteur devra s'acquitter du montant des contraventions dont il serait l'auteur.

4) Le conducteur s'assure que tous les usagers mineurs ont l'autorisation parentale pour monter dans le minibus et que tous les passagers sont adhérents de l'association communale.

5) L'emprunteur doit être couvert par un contrat d'assurance responsabilité civile.

6) La responsabilité du véhicule est engagée par l'utilisateur dès la remise des clefs au chauffeur.

7) En cas de vol, dégradation, accidents ou toute négligence survenus au cours d'une sortie, la Ville se réserve le droit de se retourner contre l'utilisateur pour couvrir les dépenses engendrées.

Article 7 : Infractions au règlement

Les emprunteurs ne respectant pas le présent règlement pourront se voir définitivement refuser la possibilité d'obtenir le prêt du minibus communal.

Signature (précédée par la mention « lu et approuvé »)

Le Maire
Walter KAHN

Le bénéficiaire

MAIRIE DE CUCQ (Pas-de-Calais)

Certificat d'immatriculation

N° immatriculation
A. FM-231-DG

Date de 1ère immatriculation
B. 06/12/2019

C.1 FRANCE COLLECTIVITES INVEST

C.4a EST LE PROPRIETAIRE DU VEHICULE

C.4.1

C.3 COMMUNE DE CUCQ
AV DES SPORTS

62780 CUCQ

D.1 RENAULT
D.2 JLJM9RMN6TAN142A30

D.2.1 M10RENVPA522339

D.3 TRAFIC

E. VF1JL000364088991

F.1 3070 F.2 3070 F.3 5070

G 2045 G.1 1970

J M1 J.1 VP J.2 AF J.3 CI

K e2*98/14*0213*68

P.1 1997 P.2 88 P.3 GO P.6 7

Q S.1 9 S.2 U.1 76

U.2 2625 V.7 141 V.9 715/2007*2018/1832DGEURO6

X.1 VISITE AVANT LE 06/12/2023

Y.1 35 Y.2 0

Y.3 0 Y.4 4

Y.5 2.76 Y.6 41.76

Pour le ministre et par délégation,
Le sous-directeur de la protection des usagers de la route

Zoheir BOUAOUICHE

H

I 14/02/2020

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

2M04980536801

COUPON DÉTACHABLE

Certificat d'immatriculation

FM-231-DG 14/02/2020

2020AS18916

VF1JL000364088991

RENAULT

FRANCE COLLECTIVITES INVEST

CRFRAFM231DG2VF1JL000364088991119120 65VP<<<<
CI<<RENAULT<<<<<<<TRAFIC<<<<<<<2020AS1891696

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRÊT DU MINIBUS PUBLICITAIRE

(1 formulaire à remplir par déplacement)

Formulaire à retourner en Mairie ou par courriel (dst.cucq@orange.fr) au plus tard 15 jours avant la date de demande de prêt.

1. DEMANDEUR

Nom du bénéficiaire : _____
Nom, Prénom du bénéficiaire : _____
Adresse : _____
Code Postal et Ville : _____
Courriel : _____

2. CARACTERISTIQUES DU DEPLACEMENT

Date et heure du départ : _____
Date et heure du retour : _____

Lieu de destination : _____

Objet du déplacement : _____

Nombre de kilomètres total (aller et retour) : _____

Nombre et âge des passagers (maximum 8+ conducteur) : _____

3. RENSEIGNEMENTS SUR LE CONDUCTEUR

NOM – Prénom : _____
N° de téléphone portable : _____
COPIE DU PERMIS DE CONDUIRE ET ATTESTATION D'ASSURANCE

Fait à _____ **le,** _____

Signature du bénéficiaire :

****

Partie réservée à la commune

- **Disponible**
- **Non disponible**

- **Avis favorable**
- **Avis défavorable**

Avis du Maire ou de l'Adjoint à la Vie Associative

Fait à CUCQ le _____

Contact pour le retrait du minibus : Services Techniques Municipaux (Portables : 06.42.27.13.06 ou 06.14.79.16.97 et courriels : dst.cucq@orange.fr ou patrimoine-stm.cucq@orange.fr).

Obligation de **remplir le carnet de bord**, de signaler tous problèmes techniques, de restituer le minibus avec le **plein de carburant** dans un **parfait état de propreté**.